

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
Arrondissement de SAINT LO  
VILLE DIEU INTERCOM

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 décembre 2023

Date de convocation : 8 décembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 45 Présents : 42 Votants : 44

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La publication en ligne en date du 22/12/2023

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu Intercom, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs, Jean-Patrick AUDOUX, Régis BARBIER, Catherine BAZIN, Anne-Sophie BELLENGER, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Serge BOSSARD, Françoise CAHU, Sophie DALISSON, Yvan SOULARD, Léon DOLLEY, Mélinda DUPONT, Alain EUDELIN, Ghislaine FOUCHER, Mireille GENDRIN, Nadine GESNOUIN, Nicolas GUILLAUME, Marie-Odile LAURANSON, Sylvie MARIE, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Jean LE BEHOT, Yves LECOURT, Philippe LEMAÎTRE, Martine LEMOINE, Bernard LEMASLE, Frédéric LEMONNIER, Serge LENEVEU, Marie-Andrée MORIN, Julien LEFEVRE, Jean-Marie LIGNEUL, Michel LHULLIER, Pierre MANSON, Marina MULLER, Patrick ORANGE, Samuel PACEY, Thierry POIRIER, Stéphane PRIMOIS, Daniel TOURGIS, Charly VARIN, Daniel VESVAL, Stéphane VILLAESPEA.

### **Etaient absents excusés :**

Madame, messieurs Pascal RENOUF, Damien LEBOUVIER, Liliane GARNIER

### **Étaient absents représentés :**

### **Procurations :**

Monsieur Damien LEBOUVIER donne procuration à Madame Marie-Andrée MORIN  
Madame Liliane GARNIER donne procuration à Madame Marie-Odile LAURANSON

**Secrétaire de séance : Frédéric LEMONNIER**

**CC – 14- 12- 2023 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Bilan de la concertation et arrêt de projet**  
**Délibération n° 2023- 154**

Rapporteurs : Léon DOLLEY et Charly VARIN

La Communauté de communes de Villedieu Intercom est engagée dans une démarche d'élaboration de son PLUi depuis le 28 juin 2018.

La mise en place de ce document d'urbanisme a été motivée par la volonté de construire un projet de territoire axé sur un développement de l'attractivité économique et démographique de Villedieu Intercom qui assurerait la préservation des espaces agricoles et naturels existants notamment par la mobilisation des outils nécessaires à la revitalisation des centres-bourgs.

Cette élaboration s'est inscrite dans un contexte législatif qui renforce le besoin de construire un projet rationnel et économe en consommation foncière.

Pour rappel le PLUi comporte plusieurs documents :

- Un rapport de présentation qui constitue le diagnostic socio-démographique du territoire ;
- Un état initial de l'environnement qui constitue le diagnostic environnemental du territoire ;
- Un projet d'aménagement et de développement durable qui constitue le projet politique porté par le PLUi. Ce projet a été partagé en 2021 puis en 2023 aux différents conseils municipaux pour avis et a été débattu en conseil communautaire successivement en juin 2022 et juin 2023 ;
- Des orientations d'aménagement et de programmation qui définissent des intentions d'aménagement sur des secteurs ou thématiques donnés ;
- Un règlement graphique associé à un règlement écrit qui fixent les possibilités et les conditions de constructibilité sur le territoire.
- Plusieurs documents annexes réglementaires (exemple : servitude d'utilité publique) et informatives (exemple : note déchets).

L'ensemble de ces documents a été travaillé en collaboration étroite avec les communes et les Personnes Publiques Associées.

De même, tout le long de la procédure, un processus de concertation, détaillé dans le document annexé « Bilan de la concertation », a permis d'associer les pétitionnaires à l'élaboration du PLUi.

Le projet présenté en Conseil ce jour répond aux objectifs initiaux poursuivis et permet de traduire réglementairement les orientations politiques inscrites au PADD.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'arrêter le document afin de finaliser la démarche d'élaboration en soumettant ce projet arrêté pour avis aux Personnes Publiques Associées, à l'autorité environnementale et à la CDPENAF puis à enquête publique avant approbation et opposabilité.

- VU, le Code Générales des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5214- 16 à L5214-22 déterminant les compétences des communautés de communes et les conditions d'exercice de ces compétences ;
- VU, le Code de l'urbanisme, et notamment ces articles L131-4 et suivants, L132-7 et suivants, L151-1 et suivants, L153- 11 et suivants, R132- 1 et suivant, R151- 1 et suivants, R152- 1 et suivants et R153- 1 et suivants ;
- VU, l'arrêté n° 13- 32 CL du 30 mai 2013, modifié par l'arrêté préfectoral n° 13-84 CL du 24 décembre 2013, portant création de la communauté de communes Intercom du bassin de Villedieu et fixant ses compétences ;
- VU, l'arrêté n°15-49-IG du 2 octobre 2015 modifiant le nom de la communauté de communes Intercom du bassin de Villedieu pour Villedieu Intercom ;
- VU, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Normandie approuvé le 2 juillet 2020 ;
- VU, le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel approuvé le 13 juin 2013 ;
- VU, la Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel prescrite le 13 octobre 2015 ;
- VU, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny approuvé par délibération le 06 février 2020 ;
- VU, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte- Cécile approuvé par délibération le 26 juin 2013 ;
- VU, le Plan Local d'urbanisme de la commune de Percy-en-Normandie approuvé par délibération le 21 mars 2019 ;
- VU, la Carte Communale de la commune de Montbray approuvée par délibération le 17 juin 2013 ;
- VU, la Carte Communale de la commune Le Chefresne approuvée par délibération le 27 juillet 2007 ;
- VU, la Carte Communale de la commune La Colombe approuvée par délibération le 23 juillet 2002 ;
- VU, la délibération n°2018- 138 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2018 et la délibération modificative n°2018- 167 en date du 18 octobre 2018, portant prescription du Plan Local d'urbanisme intercommunal de Villedieu Intercom, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;
- VU, la délibération n°2018- 139 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2018 actant les modalités de collaboration entre les communes et Villedieu Intercom dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2022- 154 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2022 relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

- VU, la délibération n°2023- 15 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2023 relative à la tenue d'un nouveau débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- VU, la délibération n°29-08-2023-03 du Conseil Municipal de la commune de Beslon en date du 29 août 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°23-2023 du Conseil Municipal de la commune de Boisyvon en date du 21 septembre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023/38 du Conseil Municipal de la commune de Bourguenolles en date du 26 septembre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2021-01 du Conseil Municipal de la commune de Champrépus en date du 22 janvier 2021 actant la présentation des orientations de la première version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023-22 du Conseil Municipal de la commune de Champrépus en date du 06 octobre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023/44 du Conseil Municipal de la commune de Chérencé-le-Héron en date du 03 octobre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°41/2023 du Conseil Municipal de la commune de Coulouvray-Boisbenâtre en date du 08 septembre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023- 33 du Conseil Municipal de la commune de Fleury en date du 05 septembre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

- VU, la délibération n°2021-003 du Conseil Municipal de la commune de La Bloutière en date du 11 février 2021 actant la présentation des orientations de la première version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU la délibération n°2023/035 du Conseil Municipal de la commune de La Bloutière en date du 12 octobre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023/595 du Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Cécelin en date du 29 août 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2021-01-016 du Conseil Municipal de la commune de La Colombe en date du 22 mars 2021 actant la présentation des orientations de la première version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023-05-001 du Conseil Municipal de la commune de La Colombe en date du 28 août 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la tenue du Conseil Municipal de la commune de La Lande-d'Airou en date du 14 septembre 2023 durant lequel les orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom ont été présentées dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023-43 du Conseil Municipal de la commune de La Trinité en date du 11 septembre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération du Conseil Municipal de la commune de Le Tanu en date du 06 septembre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023/25 du Conseil Municipal de la commune de Margueray en date du 05 septembre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de

Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

- VU, la délibération n°05-02-2021 du Conseil Municipal de la commune de Montabot en date du 17 février 2021 actant la présentation des orientations de la première version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU la tenue du Conseil Municipal de la commune de Montabot actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°150221-07 du Conseil Municipal de la commune de Morigny en date du 15 février 2021 actant la présentation des orientations de la première version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom et le conseil dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la tenue du Conseil Municipal de la commune de Morigny en date du 25 septembre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom et le conseil dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023-61 du Conseil Municipal de la commune de Percy-en-Normandie en date du 26 septembre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°549 du Conseil Municipal de la commune de Sainte-Cécile en date du 13 septembre 2023 la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2021/04 du Conseil Municipal de la commune de Saint-Maur-des-Bois en date du 19 février 2021 actant la présentation des orientations de la première version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023/ 13 du Conseil Municipal de la commune de Saint-Maur-des-Bois en date du 05 août 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023/442 du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pois en date du 29 août 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de

Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

- VU, la délibération n°9 du Conseil Municipal de de la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny en date du 25 janvier 2021 actant la présentation des orientations de la première version débattue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la délibération n°2023-068 du Conseil Municipal de la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny en date du 25 septembre 2023 actant la présentation des orientations de la dernière version débattue Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Villedieu Intercom dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU, la tenue des différentes réunions en commission élus, comité de pilotages, comités techniques, ateliers de travail et des réunions avec les Personnes Publiques Associées entre 2018 et 2023 ;
- VU, le bilan de la concertation annexée à la présente délibération ;
- VU, le dossier d'abrogation des cartes communales du territoire ;
- VU, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT le transfert de plein droit de la compétence PLU à Villedieu Intercom au 30 juin 2017 ;

CONSIDERANT les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi, fixés dans la délibération portant prescription de lancement de la procédure en date du 28 juin 2018, à savoir :

- Elaborer un plan local d'urbanisme intercommunal qui soit partagés avec l'ensemble des communes membres de la communauté.
- Décliner un projet de territoire qui soit pleinement compatible avec le dispositif législatif et réglementaire en vigueur.
- Elaborer un document d'urbanisme intercommunal qui soit compatible avec le SCoT du pays de la baie du Mont-Saint-Michel, rendu exécutoire le 25 septembre 2013, et avec le projet de révision de ce document.
- Réaliser un projet économe et rationnel du foncier sur le territoire, qui prenne en compte les spécificités territoriales de la communauté.
- Développer l'attractivité du territoire, en lien avec les territoires voisins, dans le respect de l'espace agricole, des grands équilibres des espaces naturels et des enjeux environnementaux.
- Promouvoir l'activité économique et accroître la dynamique des zones d'activités communautaires.
- Favoriser la dynamique démographique du territoire par le développement de l'emploi, la réalisation d'équipements publics communautaires ou communaux structurants de qualité, d'une offre de logement adaptée aux besoins de la population.
- Fixer des objectifs de revitalisation des centres bourgs afin que l'ensemble de la communauté soit attractif.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables et prendre en compte les grands enjeux des changements climatiques ;

CONSIDERANT les modalités de collaboration avec les communes membres, définies par délibération le 28 juin 2018, qui ont été mises en œuvre de la manière suivante :

- Les 3 instances représentatives :
  - Le Conseil Communautaire : il s'agit de l'instance décisionnelle qui a acté la prescription du PLUi, a organisé le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et propose aujourd'hui le projet de PLUi pour arrêt. C'est l'instance qui aura la charge de l'approbation du PLUi ;
  - Les Conseils Municipaux : il s'agit des instances décisionnelles communales pour lesquelles le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été présenté avant le passage en débat au conseil communautaire. Les échanges issus de ces conseils municipaux ont permis de préciser certains objectifs du document ;
  - La Conférence Intercommunale des Maires : il s'agit de l'instance de coordination avec les communes, définie par la loi aux articles L153-8 et L153-21 du Code de l'Urbanisme, elle s'est réunie afin de fixer les modalités de collaboration avec les communes membre tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi. Elle s'est également réunie afin de valider les grandes orientations politiques et de faire des arbitrages à chaque étape clé de l'élaboration du PLUi (PADD, OAP, pré-arrêt du projet).
- Le comité de pilotage : Composé du Président de Villedieu Intercom, du Vice-Président en charge de l'urbanisme, de la commission urbanisme et de la direction générale de Villedieu Intercom, c'est l'instance qui a assuré le suivi de l'ensemble de la procédure (validation des phases de travail, mise en œuvre de la concertation, association des Personnes Publiques Associées) et qui a définit la stratégie et les différents objectifs à mettre en œuvre dans le PLUi. Il s'agit également de l'instance qui a validé les documents à présenter aux instances représentatives.
- Le comité technique : composé du Président ou du Vice-Président en charge de l'urbanisme, de la commission urbanisme, de la direction générale et des techniciens de Villedieu Intercom, des bureaux d'études et des Personnes Publiques Associées, il s'agit de l'instance qui a fait le lien entre le Comité de pilotage et les instances de travail notamment en pré-validant les documents produits par les instances de travail (phase diagnostic et Etat Initial de l'Environnement, phase PADD, phase arrêt du projet).
- Les instances de travail : elles sont composées de 3 élus référents de la commission urbanisme, du Vice-Président en charge de l'urbanisme, des techniciens de Villedieu Intercom, des techniciens urbanisme du territoire, des bureaux d'études, des services administratifs en lien avec les thématiques évoquée et d'autres sources extérieures si nécessaire. Ce sont les instances qui ont permis l'élaboration effective du PLUi à travers l'organisation de groupe de travail thématiques et sectoriels ;

CONSIDERANT les modalités de concertation définies dans la délibération de prescription du PLUi en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT les modalités de concertation mises en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, à savoir :

- 9 réunions publiques : 3 en phase diagnostic, 2 en phase PADD ; 4 en phases traduction réglementaire ;
- Une exposition retraçant la démarche d'élaboration du PLUi ;
- La création d'une page internet dédiée au PLUi sur le site de Villedieu Intercom ;
- La mise à disposition d'une adresse mail de référence pour échanger autour du PLUi (accueil@villedieuintercom.fr) ;
- La publication d'informations régulières relatives au PLUi et à son état d'avancement sur le site internet et la page Facebook de Villedieu Intercom ;
- La publication régulière d'articles relatifs au PLUi et à son état d'avancement dans la presse locale et le bulletin d'information de Villedieu Intercom ;
- La diffusion d'affiches d'information ;
- La mise à disposition d'un registre de concertation au siège de Villedieu Intercom ;

CONSIDERANT l'ensemble des éléments issus de la concertation développés dans le bilan de la concertation joint à la présente délibération ;

CONSIDERANT que l'information et la participation du public se poursuivra au cours de l'enquête publique qui aura lieu après l'arrêt du projet de PLUi ;

CONSIDERANT le projet du PLUi annexé, composé des pièces suivantes, dont le contenu est décrit de manière synthétique :

Le Rapport de présentation comprend le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et la justification des choix de chaque pièce du PLUi et de leur cohérence entre elles ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation du PLUi.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose le projet politique permettant de répondre aux besoins et enjeux du territoire en tenant compte du contexte environnant. Il s'articule autour des grands axes suivants :

- Axe transversal – Penser un aménagement du territoire équilibré
- Axe 1– Le cadre de vie support d'une ruralité attractive
- Axe 2 – Faire rayonner Villedieu Intercom autour de son économie
- Axe 3 – L'habitat et le cadre de vie

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) visent à définir des intentions d'aménagement sur un secteur donné dans le but d'améliorer et d'accompagner son évolution. Le PLUi comprend 2 types d'OAP :

- Les OAP thématiques : Elles précisent, pour chaque thématique, les politiques publiques à l'échelle du territoire de Villedieu Intercom :
  - OAP Dents creuses
  - OAP Continuités écologiques
- Les OAP sectorielles : Elles précisent, sur des secteurs de projet bien identifiés, l'aménagement souhaité et le programme retenu. Le PLUi comprend 26 OAP sectorielles à vocation habitat et 3 OAP sectorielles à vocation économique.

Le règlement écrit et graphique prévoit une même structure pour l'ensemble des communes à travers des zones définies pour l'ensemble du territoire.

Le plan de zonage comporte :

- 6 zones urbaines : centralité (UA), centralité concernée par un site patrimonial remarquable (UA1), habitat pavillonnaire (UB), habitat pavillonnaire peu dense (UC), secteur d'équipements d'intérêt collectif et services publics (US) et zone d'activités économiques (UX) ;
- 4 zones à urbaniser : zone à ouvrir à l'urbanisation à court et moyen terme à vocation d'habitat (1AU), zone à ouvrir à l'urbanisation à court et moyen terme à vocation d'activités économiques (1AUx), zone à ouvrir à l'urbanisation à long terme à vocation d'habitat (2AU) et zone à ouvrir à l'urbanisation à long terme à vocation économique (2Aux)
- 1 zone agricole (A) comportant 1 zone de protection spécifique aux périmètres de captage des eaux (Ap) et 1 zone de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) à vocation d'activités économiques (Ax) ;
- 1 zone naturelle (N) comportant 3 zones spécifiques et 3 zones de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) :
  - Zone naturelle spécifique de protection des périmètres de captage des eaux (Np)
  - Zone naturelle spécifique destinée aux carrières et mines (Nc) ;
  - Zone naturelle spécifique destinée à l'accueil des usages de loisirs et de découvertes (NI)
  - STECAL destiné aux campings (Nt) ;
  - STECAL destinés aux activités économiques (Nx) ;
  - STECAL destiné au fonctionnement du Zoo de Champrépus (Nz).

Un ensemble d'éléments a également été repéré sur le plan de zonage et sur un règlement graphique spécifiquement dédié aux prescriptions environnementales :

- Les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zones agricoles et naturelles au titre du L151-11 du Code de l'urbanisme ;
- Le patrimoine bâti à préserver au titre du L151-19 du Code de l'urbanisme ;
- Les linéaires commerciaux à protéger au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme ;
- Les boisements, haies et alignements d'arbres à protéger en tant qu'Espaces Boisés Classés (EBC) au titre du L113-1 du Code de l'urbanisme ;
- Les boisements, haies, alignements d'arbres, vergers et arbres remarquables à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme ;
- Les haies identifiées au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement ;
- Les zones humides identifiées au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Les annexes du projet du PLUi recensent les différentes servitudes d'utilité publique et autres informations mentionnées aux articles R151-51 à R151-53 du Code de l'urbanisme permettant de donner des éléments d'informations complémentaires à l'attention des habitants et des pétitionnaires.

CONSIDERANT que le projet du PLUi traduit bien les objectifs fixés dans la délibération prescrivant son élaboration ;

CONSIDERANT que les modalités de collaboration avec les communes ont été respectées ;

CONSIDERANT que les modalités de concertation ont été respectées et ont permis d'échanger et de débattre avec les pétitionnaires et d'alimenter le projet tout au long de son élaboration ;

CONSIDERANT que le projet est prêt à être arrêté ;

CONSIDERANT que ce projet sera transmis aux communes membres ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées, à l'Autorité Environnementale et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, pour avis dans une période de trois mois ;

CONSIDERANT que ce projet sera ensuite présenté en enquête publique ;

CONSIDERANT que cette enquête publique aura également pour objet l'abrogation des cartes communales du territoire ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et avec 1 voix contre, 3 abstentions et 40 voix pour**

- **TIRE le bilan de la concertation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Villedieu Intercom tel qu'annexé à la présente délibération.**
- **DIT que le bilan de la concertation sera joint au dossier du projet du PLUi transmis aux Personnes Publiques Associées et mis à disposition pendant l'enquête publique.**
- **ARRÊTE le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tel qu'annexé à la présente délibération.**
- **PRECISE que le projet du PLUi sera transmis aux communes membre et qu'elles disposeront d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier de transmission pour formuler un avis sur celui-ci.**
- **PRECISE que le projet du PLUi sera notifié pour avis aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'urbanisme ainsi qu'à l'Autorité Environnementale (article R122-6 du Code de l'environnement) et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (articles L151-12, L151-13 et L153-16 du Code de l'urbanisme).**
- **PRECISE que le projet de PLUi sera ensuite soumis à une enquête publique conformément à l'article L153-19 du Code de l'urbanisme.**
- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de l'élaboration du PLUi, et notamment**

**à saisir Monsieur le Président du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un commissaire-enquêteur ou d'une commission d'enquête et à organiser l'enquête publique.**

- **DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche et affichée au siège de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom.**
- **DIT que cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Président,



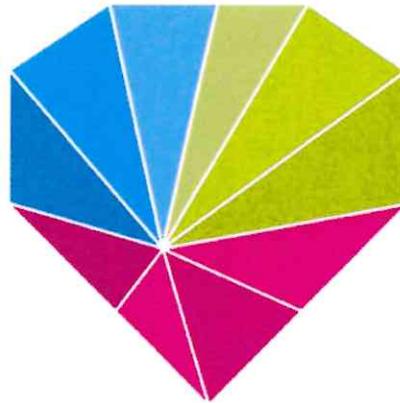
**Charly VARIN**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM**

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

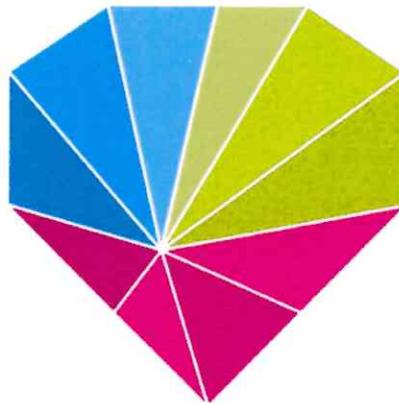
**TOME 1 – Rapport de présentation**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

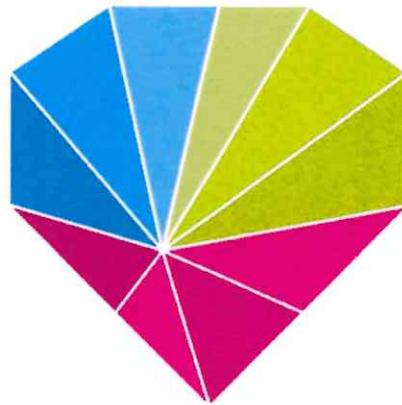
## 1.1. Diagnostic

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

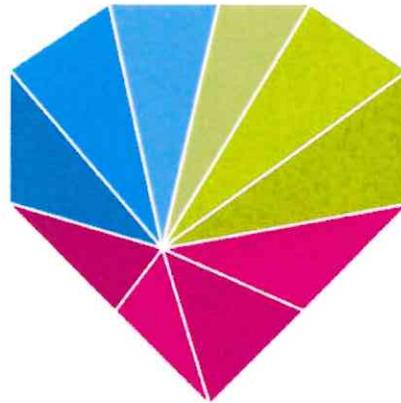
Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 1.2. Etat initial de l'environnement



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

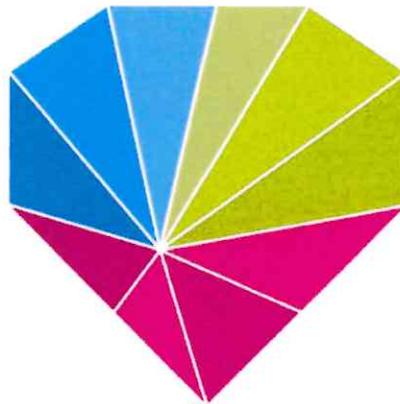
## 1.3. Justification des choix

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



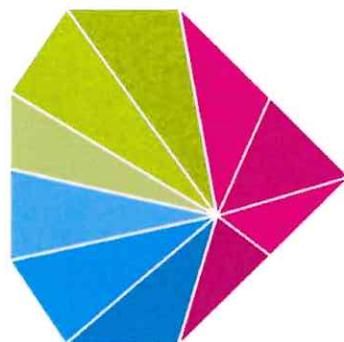
# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 1.4. Evaluation environnementale



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 1.5. Référentiel foncier

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE

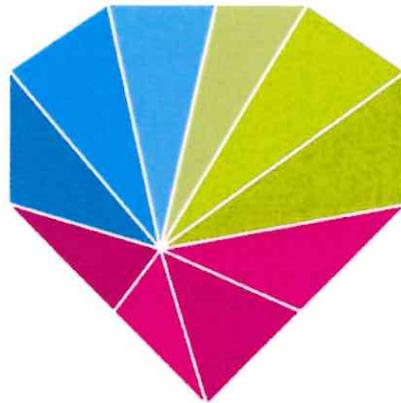


Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

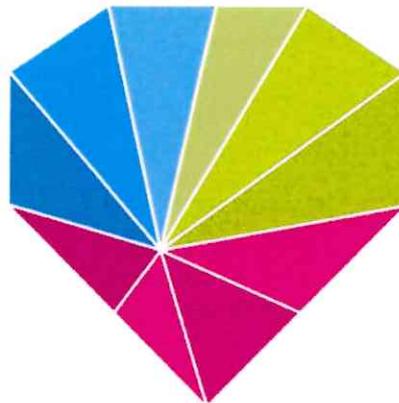
**TOME 2 – Projet d'Aménagement et de Développement  
Durable (PADD)**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



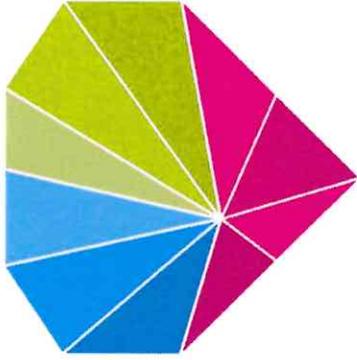
# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM**

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

**TOME 3 – Orientation d'Aménagement et de  
Programmation (OAP)**



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 3.1. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle

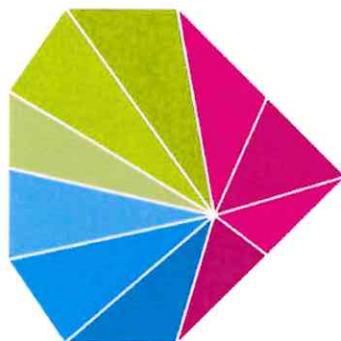
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE





**VILLEDIEU**  
**INTERCOM**

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

**3.2. OAP thématique – Dents creuses**

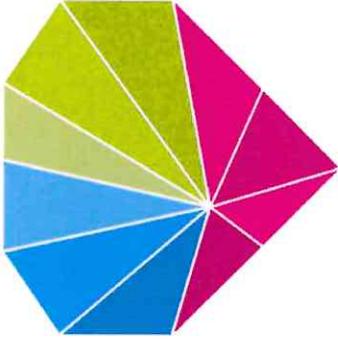
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE





**VILLEDIEU**  
INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

**3.3. OAP thématique – Continuités écologiques**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE

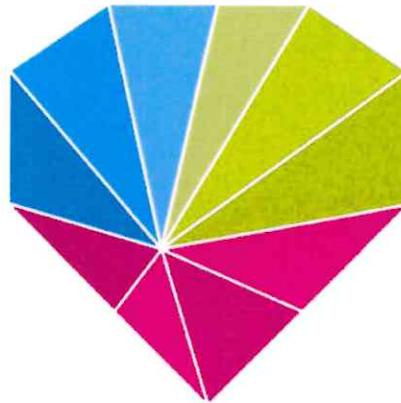


Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

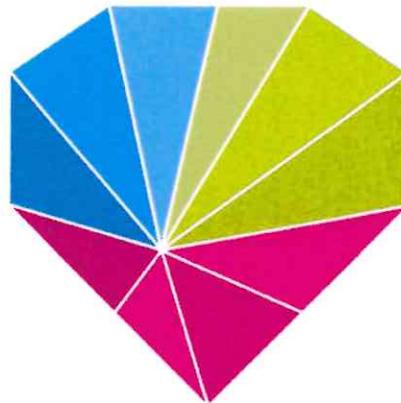
**TOME 4 – Règlement écrit**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



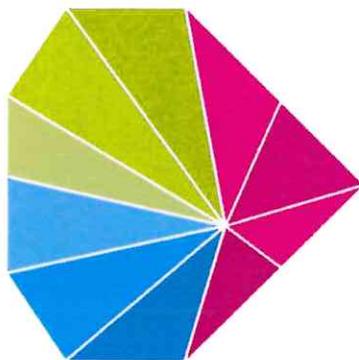
# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 4.1. Règlement



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 4.2. Règlement AVAP Villedieu-les-Poêles

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

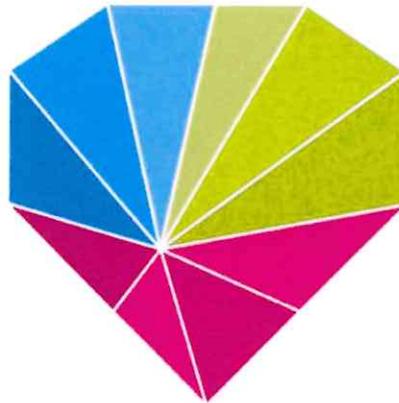
**TOME 5 – Règlement graphique**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



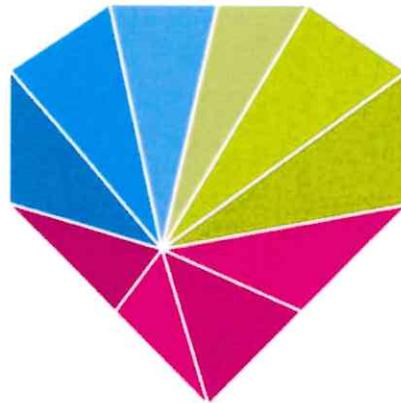
# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 5.1. Plans de zonage



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

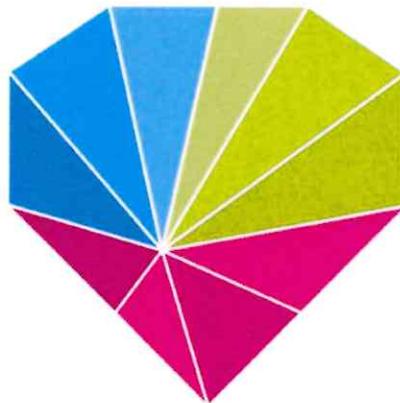
## 5.2. Plans des prescriptions environnementales

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

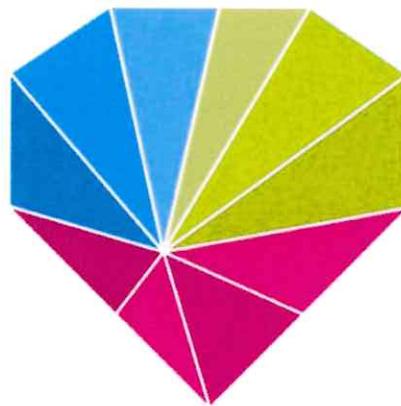
### 5.3. Plans des risques naturels

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



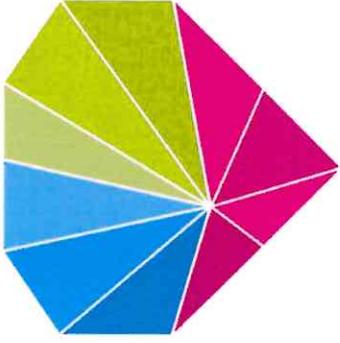
# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 5.4. Plans- des secteurs AVAP



**VILLEDIEU**  
INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

**5.5. Atlas des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités  
(STECAL)**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE





**VILLEDIEU**  
INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

**5.6. Atlas des changements de destination**

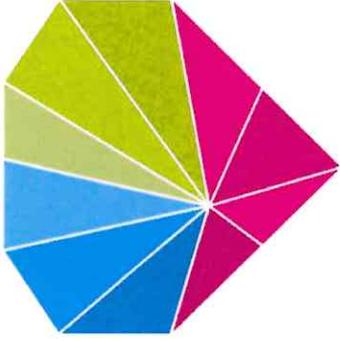
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE





**VILLEDIEU**  
**INTERCOM**

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

**5.7. Atlas des Emplacements Réservés (ER)**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE





**VILLEDIEU**  
INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

5.8. Atlas des haies

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE

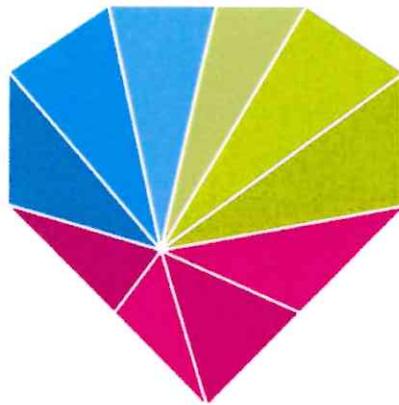


Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM**

**PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023**

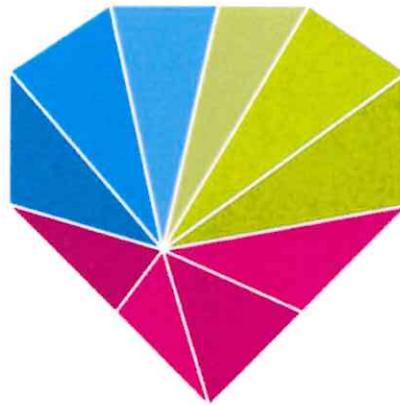
**TOME 6 – Annexes**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 6.1. Servitudes

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

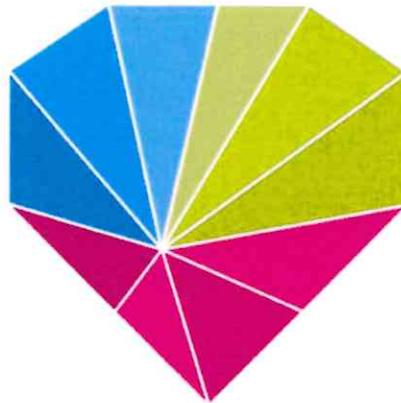
## 6.1.1. Arrêtés de captage

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

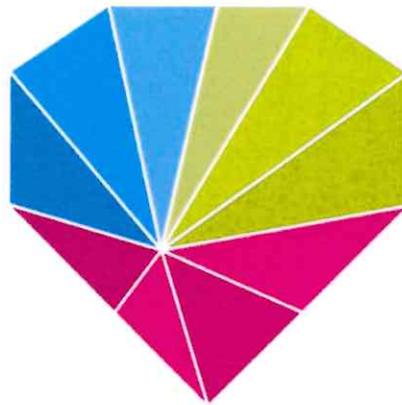
6.1.2. PPRI

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

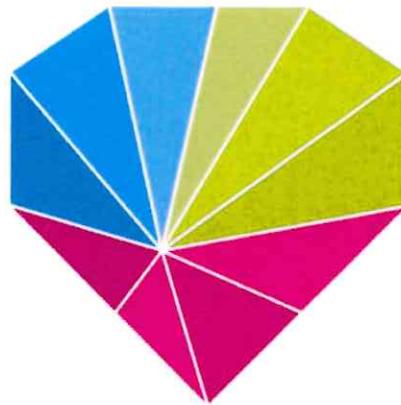
## 6.1.4. Lignes électriques

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

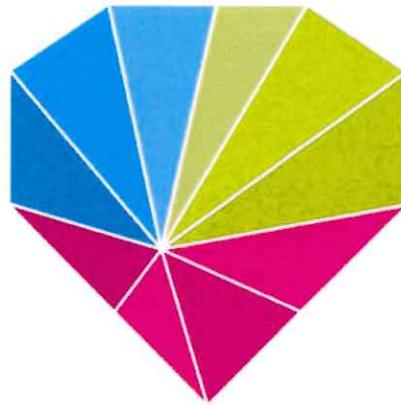
**6.1.5. Notice Porter à Connaissance – Servitudes d'Utilité  
Publiques**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

**6.1.6. Délibération d'approbation AVAP Villedieu-les-Poêles**



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

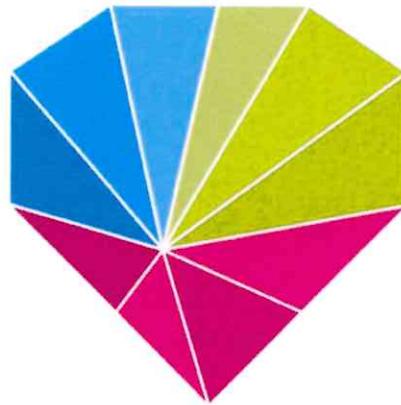
## 6.1.7. Droit de Préemption Urbain (DPU)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 6.2. Annexes sanitaires

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 6.2.1. Rapport SPANC 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

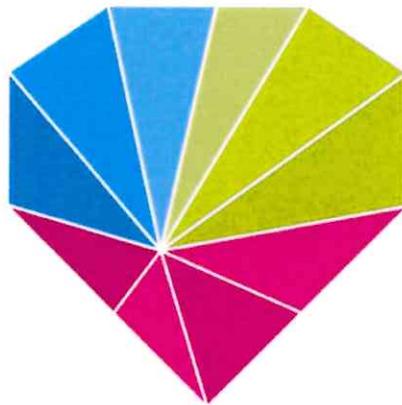
**6.2.2. Notice Porter à Connaissance - Assainissement**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



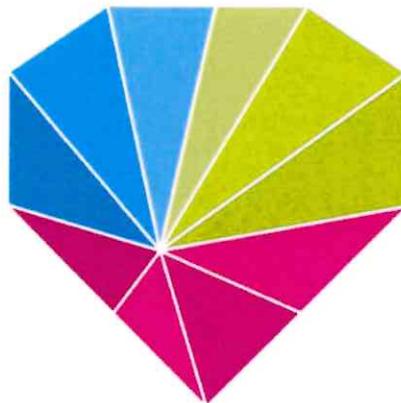
# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 6.2.3. Rapport déchets 2022



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

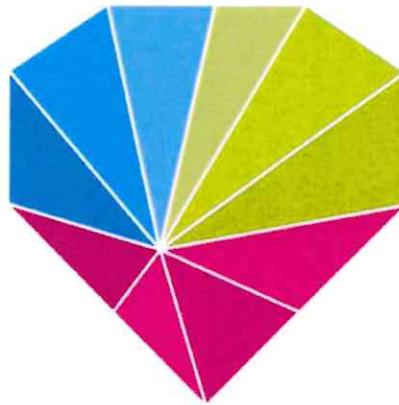
## 6.2.4. Réseaux d'eau potable

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

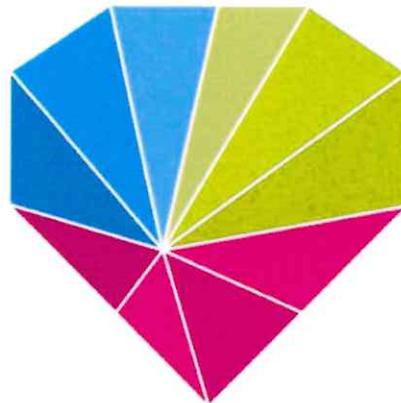
## 6.3. Annexes informatives

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 050-200043354-20231214-2023\_154-DE



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

## 6.3.1. Réseau routier



# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET POUR ARRET DU 14 DECEMBRE 2023

### 6.3.2 Plaquette risque argile